



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH

n° 043-2023

Objet : Autorisation d'occuper le domaine public

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Conseil Départemental du Calvados d'occuper le domaine public (8 places de parking pour véhicule de 12m) place Lemer cier pour procéder à l'installation du bus « SENSIBUS » le jeudi 8 juin de 9h à 12h,

Vu la nécessité qu'il y a d'autoriser le stationnement sur le domaine public pour permettre au bus de s'installer,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée au Conseil Départemental du Calvados d'occuper le domaine public (8 places de parking pour véhicule de 12m) place Lemer cier pour procéder à l'installation du bus « SENSIBUS » le jeudi 8 juin de 9h à 12h.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement sera strictement interdit sur les 8 places de parking réservées uniquement pour le bus « SENSIBUS ».

Article 3 : La Municipalité mettra en place les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu de stationnement et assurera la remise en état du domaine public.

Fait à Touques, le 23/05/2023,

LE MAIRE



Colette NOUVEL ROUSSELOT